

N° 57 - 15 août-15 sept. 68

« LE PEUPLE BRETON »

mensuel

Boîte postale 103 RENNES

ABONNEMENTS

Ordinaire : 10 F

De soutien : à partir de 15 F

2 365-76 RENNES

« Le Peuple breton » - BP 103

Aujourd'hui, être libre  
c'est être informé

# LE PEUPLE BRETON

1<sup>F</sup>

ORGANE DE L'UNION DEMOCRATIQUE BRETONNE

## LES PROBLEMES DE LA PÊCHE

# LA BRETAGNE DANS L'EUROPE BLEUE



La Commission Exécutive du Marché Commun vient récemment de mettre au point un projet de règlement poissonnier européen. Selon la procédure en vigueur à Bruxelles, le rapport de la Commission devra être entériné par le Conseil des Ministres des Six, avant d'entrer en application. L'Europe bleue n'est donc pas effective, mais il n'est pas trop tôt pour en apprécier les conséquences, particulièrement en Bretagne, où la pêche constitue une activité économique importante.

### Les structures archaïques

Retenons tout d'abord que dans l'esprit ce texte n'est pas différent de ceux qui ont été élaborés pour d'autres secteurs d'activité. A une notion libre échangiste se superpose l'idée directrice d'un néo-libéralisme favorisé par l'influence insidieuse du capitalisme allemand. Ajoutons que rares sont aujourd'hui les personnes qualifiées capables de comprendre les structures et de suivre les procédures en vigueur à Bruxelles dont nous sommes encore plus éloignés que Paris : aussi bien sur le plan géographique qu'au niveau des possibilités d'intervention dans l'infrastructure politico-administrative.

Comme pour tout ce qui touche au secteur primaire, la prise de conscience de cette situation est capitale, étant donné le cadre protectionniste dans lequel s'est toujours inscrit le développement de nos activités maritimes. La faute (si l'on peut dire) n'en incombe d'ailleurs pas aux seuls bretons soumis comme tous les pêcheurs français au cadre centralisateur rigide des institutions colbertistes revues et corrigées par Vichy, et victimes de la politique continentale des différents régimes politiques français.

A cet égard, on pourrait supposer qu'un élargissement des échanges, une plus grande perméabilité des frontières, compte tenu de l'incidence du GATT (1) sur les produits de la mer, permettraient un renouveau des industries maritimes en Bretagne. En réalité, ce qui peut apparaître comme un avantage, est devenu le plus grand handicap non seulement au développement, mais même à la survie des pêches bretonnes, totalement désarmées devant l'ouverture des frontières, parce que mal préparées et aidées, mal informées, surtout au niveau de ses dirigeants.

Avant de revenir sur les responsabilités, il convient cependant de donner un bref aperçu du fonctionnement probable des futures institutions européennes en matière de pêche, puis d'en chercher les conséquences immédiates possibles dans tel ou tel secteur particulier.

### Le Règlement poissonnier

Dans la pratique, il existe de nombreuses analogies avec les règlements agricoles tels que celui des fruits et légumes. Ce détail est loin d'être négligeable car l'organisation agricole déjà existante permet une meilleure appréciation des avantages et des inconvénients du système, lesquels sont difficilement décelables à la simple lecture d'un texte. La politique européenne des Pêches se situerait ainsi à deux niveaux : au niveau des structures et au niveau des règlements du marché.

■ Politique des structures : elle touche essentiellement la modernisation et l'adaptation des flottilles, la recherche de nouveaux fonds de pêche, l'enseignement des techniques de pêches et de gestion pour l'artisanat, les problèmes de reconversion. Ces différentes rubriques pourront d'ailleurs donner lieu à l'intervention du FEOGA (2) (Section Orientation), ce qui, sous certaines réserves que nous verrons plus loin, pourrait être favorable à la pêche artisanale.

■ Règlements de marché : ils concernent la politique intra-communautaire pour un certain nombre de produits de base et les relations extra-communautaires à partir des critères définis par le GATT, sur la base d'un tarif douanier commun.

Sans vouloir entrer dans le détail du fonctionnement des mécanismes d'ailleurs complexes (prix d'orientation, prix d'intervention, prix de retrait, intervention du FEOGA), notons l'apparition d'une notion essentielle qui est celle des « groupements de producteurs » dont la fonction consiste en une concentration de l'offre pour la mise en marché.

Le moins que l'on puisse dire, c'est

(1) GATT. Accord général sur les prix et les tarifs douaniers valable pour la quasi totalité des pays occidentaux. Cf. Le Kennedy Round.

(2) Fonds Européen d'Orientation et de garantie agricole.

(SUITE PAGE 3)

## LES PROMESSES DU NATIONAL-GAULLISME

### "Importantes mesures pour la Bretagne..."

« C'est-France », 1<sup>er</sup> page, le 27-28 juillet

## ET LA REALITE

**SOLLAC**  
SOCIÉTÉ LORRAINE DE LAMINAGE CONTINU  
Usines implantées en Moselle, à proximité  
immédiate de Thionville

RECHERCHE

**O.S. 2 de Fabrication**  
dégagés des obligations militaires.

→ STABILITÉ DE L'EMPLOI  
dans des usines récentes dont les installations  
font appel aux techniques les plus modernes.

→ FORMATION AU TRAVAIL ASSURÉE  
dans le cadre de l'emploi, même pour candidats  
n'ayant aucune expérience de milieu industriel.

→ LOGEMENT SANS DELAI DES CELIBATAIRES  
en chambre individuelle, dans un centre résidentiel moderne.

→ LOGEMENT EN FAMILLE DES AGENTS MARIÉS  
dans le mois suivant l'embauche.

Ecrire sous référence n° 275 à  
**SOLLAC**  
B. P. 11  
57 - Florange

Cliché « Le Peuple Breton »

« Ouest-France », page des annonces, le même jour

## La déportation continue

(Voir notre Edito, page 2 - et notre article  
sur la participation, page 5)

### SECOMA

73 bis, rue de la Tour d'Auvergne - 29-5 ERCUE-ARMEL - Quimper - Tél. 21.03

CAISSES ENREGISTREUSES SWEDA

SIEGES FANTASIA  
MACHINES A ECRIRE ROYAL

CALCULATRICE MONROE  
BUREAUX - CLASSEURS  
BOIS - METAL

Agent service : DYMO

Réparations - Recharges

## Edito

**N**OUS évoquons par ailleurs dans ce numéro les perspectives de la « réforme régionale » après les prises de position de MM. GUICHARD et CHABAN-DELMAS.

Nous voudrions nous faire ici l'écho d'un débat ouvert dans le quotidien nantais « L'Eclair » pour montrer combien la réalité de la « Bretagne-colonie » reste au centre des débats qu'on veuille l'escamoter ou qu'on veuille au contraire lui donner sa place. Le problème est souvent appréhendé à travers celui des limites des régions à restructurer, bien que le gouvernement pour sa part, semble actuellement décidé à maintenir le découpage régional actuel.

Dans un article intitulé « La régionalisation ne se fait pas à moitié », C. MORAND traduit bien toute l'ambiguïté de la manière dont le problème est posé quand, estimant que « les régions... doivent prendre d'autres dimensions, s'élargir... », il est pris de remord et concédant à une réalité qu'il n'a pris soin de définir clairement, il écrit « Certes, il faut que soient respectées certaines originalités, certain particularisme que les siècles n'ont pas effacé. Ecrivain cela nous pensons au fait breton, aux sentimentalités qu'il développe et qu'il faut respecter ». Comment concilier cette contradiction de « régions » sans vie, sans personnalité et de régions-ethnies, Bretagne, Pays Basque, dont la personnalité, gênante parce qu'elle mettrait en cause les structures même de l'Etat vers un fédéralisme, n'est acceptée que comme « particularisme », au rang des accessoires sentimentaux. L'Etat ne remet pas en question l'essence de sa structure ; il adapte cette structure unilatéralement en dépit des consultations prévues, uniformément en ne retenant que des réalités économiques régionales qui sont le reflet de l'économie capitaliste.

Il y a un moyen de résoudre la contradiction : c'est de nier le « fait breton » et les autres faits similaires dans l'hexagone et de faire du régionalisme technocratique. C'est ce que fait par exemple le Club « Perspectives et Réalités » de Nantes : « C'est en ce sens que notre club a admis d'emblée cette région des Pays de la Loire qui permet d'échapper aux références historiques, au poids du passé et de dégager un rôle fonctionnel. C'est en ce sens que notre club défend l'idée d'un grand Ouest d'action commune... ». On appelle les réalités « références » et on escamote les réalités pour « l'idée ». L'idée de région, en somme, c'est un « truc », expression spontanée (sic) d'un besoin urgent pour la vie et l'organisation de la Société moderne ». Les hommes, les Bretons, dans tout cela ? Pfuut... On se perd dans des considérations sur la participation : « ...faire comprendre que le progrès c'est l'imagination, que le véritable libéralisme c'est la liberté du projet, la liberté de choix et de l'action à partir de l'exploration, de l'avenir et de la reconnaissance de ce qui est praticable, dans un volontarisme conscient »...

Il nous revient à la mémoire l'une des réflexions entendues à l'issue de la réunion organisée avec les travailleurs de la C.S.F. à Brest ; ce qui les avait frappé dans l'exposé « Bretagne-Colonie », c'était la COHERENCE que prenait le problème breton envisagé dans son ensemble.

Cette COHERENCE, elle ne peut être démentie par les mesures qui ont été annoncées par le gouvernement à la fin du mois de juillet. L'essentiel est d'apaiser pendant la mise en place des nouvelles institutions régionales, les velléités des notables du C.A.B.R.O. et les nostalgies d'activisme des responsables du C.E.L.I.B. A l'automne, ces notables se retrouveront à nouveau prisonniers coopérants du système. Il convient de démonter pour cela le mécanisme des mesures annoncées ; la comparaison entre la présentation donnée dans *Ouest-France* et dans *Le Monde* ne manque pas d'être pleine d'enseignements. *Ouest-France* annonce (après un appel de titre en 1<sup>er</sup> : Importantes mesures pour la Bretagne) : « M. COUVE de MURVILLE au C.E.L.I.B. : — mise à quatre voies des deux axes bretons Nord et Sud — port pétrolier pour 200 000 t et raffinerie à Brest — usine de la SAGEM à Fougères (1 400 personnes) ». Version *Le Monde* : « M. Couve de Murville a reçu vendredi une délégation du C.E.L.I.B... C'est dans la deuxième quinzaine de septembre que seront soumises au Conseil des ministres un ensemble de mesures... »

Il est possible que le port de Brest soit aménagé pour recevoir des pétroliers de 200 000 tonnes et une raffinerie de pétrole de 3 à 4 millions de tonnes ».

De toute manière, le problème breton reste posé, ne serait-ce que sous son aspect le plus crucial, celui de l'émigration. Dans le numéro d'*Ouest-France* qui annonçait ces mesures, une publicité alléchante de la SOLLAC recherchait des O.S. 2 pour ses usines de la région de Thionville ; elle promettait non sans un humour tragique la stabilité de l'emploi. L'Union Démocratique Bretonne n'est pas au bout de son combat.



## ENTREPRISE GÉNÉRALE DU BATIMENT Pierre GUERROT ET FILS

5, RUE MADAME DE SEVIGNE  
QUIMPER — ERGUE-ARMEL

TERRASSEMENT  
MAÇONNERIE  
BETON ARME

CHARPENTE  
MENUISERIE  
Téléphone : 10-91

# LA VIE DU PARTI

## REUNION A BREST

Le mardi 16 juillet la section syndicale C.F.D.T. de l'usine C.S.F. de Brest avait convié notre camarade Ronan Leprohon à faire une conférence sur le thème « La Bretagne est-elle une colonie ? ». 120 personnes très intéressées, occupaient la salle de l'Office municipal de la Jeunesse et de la Culture. Elles prouvèrent par leur attention et leurs questions très directes que les thèmes soutenus par notre parti peuvent toucher, par leur nouveauté et leur sérieux des milieux que l'on disait assez allergiques aux idées bretonnes.

## SECTION DE BREST

La section de Brest maintient son rythme d'activité : réunion de section qui a préparé la vente du journal aux fêtes des Cornemuses, ventes à la criée, contacts avec des sympathisants. La section de Brest de notre parti a apporté son soutien au Comité Brestoïse de lutte contre la répression avec de nombreuses organisations politiques et syndicales. Ce Comité rappelle dans un tract qu'« il ne s'agit d'approuver ni les idées ni l'action des victimes de la répression, mais d'exiger :

- l'abrogation des décrets illégaux de dissolution ;
- la libération immédiate des cinq jeunes Brestoïses et de tous les militants de gauche emprisonnés ;
- la cessation des expulsions de travailleurs et d'étudiants étrangers ;
- le respect des libertés individuelles, du droit à l'expression et à l'organisation ».

## SECTION DE QUIMPER-CORNOUAILLE

### REUNION PUBLIQUE DE DOUARNENEZ

Le vendredi 26 juillet, au restaurant « Le Central » les camarades de Douarnenez organisaient une réunion publique qui rassembla une soixantaine de personnes. L'orateur, le camarade Le Bee, brossa un tableau du mouvement breton des origines à nos jours, mettant en relief les raisons de la création de l'U.D.B. Il fit remarquer l'importance des questions culturelles qui se trouvent à l'origine de la prise de conscience nationale des principaux leaders du mouvement de libération des peuples colonisés. De très nombreuses questions amenèrent l'orateur à préciser les positions de notre parti. M. Donnat, F.G.D.S., qui augmenta le nombre de ses voix aux dernières élections par rapport à celles de 1967 et qui fut soutenu par l'U.D.B., intervint pour souligner la vocation maritime de notre pays. Les camarades F.G.D.S. et P.S.U. présents manifestèrent leur intérêt pour l'action de l'U.D.B. L'assistance était formée surtout de jeunes. Après la réunion les discussions se poursuivirent fort tard.

### VENTE DU JOURNAL

Les camarades de la section de Quimper-Cornouaille ont tenu pendant le mois de juillet plusieurs réunions de section destinées notamment à mettre au point l'organisation des réunions publiques prévues en Cornouaille pendant l'été et des ventes du *Peuple Breton* à la criée lors des grandes fêtes.

Une première vente a eu lieu lors de la Fête des Mouettes à Douarnenez. Toute la journée, huit camarades vendirent « *Le Peuple Breton* ». Plus de 200 journaux furent vendus ; des contacts furent noués avec des sympathisants et plusieurs abonnements réalisés.

Pour les fêtes de Cornouaille, la section reçut l'appoint de nombreux camarades du parti et le journal fut vendu pendant les trois jours de fêtes. Le dimanche plus de vingt camarades épuisèrent le stock de journaux et firent des abonnements.

### REUNION PUBLIQUE DE COMMANA

Organisée par notre camarade Pouliquen, une réunion publique de notre parti s'est tenue à Commana le samedi 20 juillet. Cette réunion était animée par notre camarade L. Le Bec, membre du Comité directeur et dynamique responsable de la propagande. Une vingtaine de personnes assistait à cette réunion et à la suite de l'exposé de nombreuses questions furent posées sur les orientations de l'U.D.B., sur le C.A.B.R.O. et sur l'évolution du problème breton. Cette réunion a permis un premier contact avec les sympathisants et des dépôts du journal vont être créés à Commana et à Sizun.

## SECTION DE VANNES

La section a tenu le 3 juillet sa dernière réunion avant les vacances. Un de nos camarades enseignants a fait un exposé sur la Révolution de 1789, envisagée surtout du point de vue du rapport des forces sociales et de la lutte des classes. Des comparaisons avec la période du Front Populaire et avec la crise de mai 1968 ont permis de tirer des conclusions sur la stratégie révolutionnaire en général et sur la situation actuelle en particulier. Une discussion animée a suivi cet intéressant exposé.

## SOUSCRIPTION PERMANENTE

### POUR LE SOUTIEN ET LE DEVELOPPEMENT

#### DU « PEUPLE BRETON »

Comme nous le rappelle l'affiche reproduite ci-dessous, la main mise policière et gouvernementale est complète sur l'O.R.T.F., depuis la scandaleuse vague de licenciements et mises à la retraite anticipée qui vient de frapper les journalistes grévistes des mois de mai et juin.



Pour ceux qui en douteraient, Claude Frédéric, dans son livre « Libérer l'O.R.T.F. » paru aux éditions du Seuil, nous renseigne sur les 23 non-grévistes qui occupent actuellement le haut du pavé, sur ces 23 « jaunes », on note :

- 5 journalistes placés aux actualités télévisées par M. Peyrefitte ancien ministre gaulliste,
- 1 ancien membre du secrétariat de M. Albin Chalandon, député gaulliste d'Asnières,
- 1 ancienne attachée de presse de M. Billotte, ancien ministre et député gaulliste,
- 1 ancien attaché de cabinet de M. Foccard, proche collaborateur de De Gaulle,
- 1 ancien attaché de cabinet de M. Sanguinetti, ancien ministre et député gaulliste,
- 1 attaché de presse de M. Chamant, ministre gaulliste,
- la femme d'un ancien député gaulliste,
- 1 neveu de M. Gorse, ancien ministre et député gaulliste,
- 2 anciennes rédactrices de *La Nation*, journal gaulliste,
- 1 rédacteur de *La Nation*, journal gaulliste,
- 1 ancien membre du comité central de l'U.N.R. parti gaulliste...

C'est ce ramassis de valets qui est chargé d'« informer » les téléspectateurs, soir après soir, jour après jour... Il est nécessaire, il est vital que tous les moyens soient mis en œuvre pour contrer cette néfaste propagande, pour dénoncer les mensonges, pour crier la vérité. Ces moyens, vous devez, amis lecteurs et abonnés, nous les donner pour que nous puissions — chaque jour davantage — ouvrir les yeux et les oreilles des Bretons assoupis, des Bretons aliénés et colonisés. Pour lutter contre l'opium de la propagande national-gaulliste, aidez *Le Peuple Breton* ! Merci d'avance

### HUITIEME LISTE

Anonyme, Lorient .....	5,00 F
G.C., Rennes .....	5,00 F
Yves Le Berre, Rennes .....	20,00 F
Le Bec, Penmarc'h .....	20,00 F
E.L., Paris. Pour que survive notre Bretagne .....	20,00 F
Réunion de "Kornog", Quimper ..	3,75 F
Erwan Evenou, Le Faouet .....	10,00 F

Total de la huitième liste .... 83,75 F  
Report des listes précédentes .. 2 180,35 F

TOTAL ..... 2 264,10 F

Les participations à la souscription doivent être adressées au *Peuple Breton*, B.P. 103, Rennes ; C.C.P. 2 365-76, Rennes, en précisant au dos de l'envoi : **Souscription**.

# LA BRETAGNE DANS L'EUROPE BLEUE

(SUITE DE LA PAGE UNE)

qu'elle est difficilement compatible avec le cadre dirigiste des pêches françaises et les organisations du marché déjà en place à commencer par le FROM-Bretagne (3) dont les tâtonnements confinent parfois à l'incohérence. En effet le problème posé en agriculture par la fameuse loi de l'extension (4) est encore plus apparent en matière de pêche si l'on considère la survivance de certaines institutions corporatistes de Vichy que sont les organismes interprofessionnels où les producteurs ne sont pas les SEULS représentés.

À l'égard des pays tiers, retenons surtout que la politique du contingentement tend également à disparaître. Tout au plus existera-t-il une harmonisation entre les règlements intra-communautaires et les prix-seuils à l'importation. Encore faudrait-il que les cautions exigées pour les importations soient suffisantes pour inciter les importateurs à respecter ces prix, ce qui ne semble pas évident pour l'instant.

## Les conséquences

Malgré l'imprécision des textes, plusieurs points retiennent déjà notre attention :

— Beaucoup d'espèces ou de qualités ne sont pas touchées par ce règlement, ce qui veut dire qu'elles pourront pénétrer en France, sans aucune espèce de réglementation de marché et avec pour toute défense le tarif douanier commun. C'est un moindre mal à condition que les producteurs prennent des responsabilités dans la commercialisation et ceci jusqu'au dernier stade (d'où le rôle des circuits de commercialisation coopératifs qui pourraient d'ailleurs bénéficier de l'aide communautaire).

— En ce qui concerne les produits de base faisant l'objet d'une réglementation, il n'est pas évident que les prix soient suffisants pour garantir la rentabilité des armements bretons. Si l'on en juge par les prix actuellement pratiqués dans l'ensemble de l'Europe, on peut facilement penser que les prix d'orientation ne se calculeront pas sur les prix moyens français qui sont souvent les plus élevés de l'Europe des Six.

— L'intervention du FEOGA n'est envisagée que dans la mesure (et dans la proportion) où les Etats membres pratiquent une même aide. Or, la théorie économique gaulliste ignore le plus souvent ce secteur d'activité. On peut se demander dans quelle mesure cette tirelire-miracle que constitue le FEOGA, ne restera pas le joujou que l'on contemple avec envie à travers la vitrine.

CHAUFFAGE CENTRAL  
PLOMBERIE SANITAIRE

**S.A. Frédéric VERRIMST  
et Cie**

Téléphone : 5-44

**5, Avenue de la Gare  
S 29 - CONCARNEAU**

— Les importations vont s'effectuer en théorie sous un régime de liberté contrôlée. Mais les possibilités de contrôle en matière de pêche sont à l'heure actuelle une douce plaisanterie si l'on considère les fraudes déjà décelées pour les produits agricoles où les moyens de contrôle sont autrement importants. On connaît déjà certaines pratiques hollandaises consistant à importer du poisson scandinave et à l'écouler dans des caisses portant l'étiquette Hollande !...

Au total il faut cependant se contenter du règlement existant car toute remise en cause fondamentale du projet, déterminera

de la part des Allemands, une réaction encore plus grande.

Dès lors il ne restera plus qu'à constater la disparition de la flotte sardinière bretonne, car ceci est inéluctable, sans compter les graves dangers qui pèsent sur l'armement malouin à la grande pêche.

Devons-nous nous réjouir des dispositions apparemment favorables pour le thon ? Certes, en extrapolant à partir de la sardine on aurait pu s'attendre à pire. Mais ne nous réjouissons pas trop vite, car cette pêche-mère qu'est la pêche au thon en Bretagne doit en grande partie sa prospérité à une organisation interprofessionnelle dont le fonctionnement et l'efficacité risquent d'être gravement compromis dans le cadre néo-libéraliste du Marché Commun.

## La Pêche dans le problème breton

Un premier moyen de réagir consiste à prendre conscience de cette réalité européenne. Or, les responsables sont tellement conditionnés par l'ancienne infrastructure qu'ils ont d'ailleurs contribué à mettre en place, qu'on peut se demander si le réveil n'interviendra pas trop tard. Car l'Europe aujourd'hui encore c'est cela ou plutôt ce n'est que cela, c'est-à-dire une contrainte supplémentaire, difficilement assimilable à travers l'inextricable procédure des textes technocratiques. On est loin de l'idéal de fraternité proposé à la jeunesse européenne pour tenter de neutraliser ses velléités révolutionnaires. Comment ne pas rester rêveur devant un texte qui prétend concilier les intérêts de Findus et Unilever avec ceux d'un quelconque patron-pêcheur.

**'Monsieur'**  
*Votre Prêt à Porter*  
24, rue du Frou - QUIMPER  
★  
Costumes - Vestes  
Pantalons - Chemises  
Cravates

Par ailleurs, le seul moyen à plus ou moins long terme de restituer les pêches bretonnes à leur véritable niveau est de les replacer dans leur cadre économique réel qu'est la Bretagne, personnalisée, défendue et animée par une assemblée régionale démocratiquement élue. Certes, on aurait mauvaise grâce à ignorer les efforts accomplis par le pauvre mini-ministère de la Marine Marchande (5). Mais celui-ci est à l'image des considérations gaullistes à l'égard de la Pêche. Et quel thuriféraire appointé du gaullisme daignerait aujourd'hui défendre les bretons au risque de voir les Allemands demander des compensations dans d'autres secteurs qui, par ailleurs, soutiennent le régime ? Une fois de plus l'avenir économique de la Bretagne risque d'être hypothéqué pour Raison d'Etat.

On nous objectera que ce problème n'est pas spécifique à la Bretagne, ce qui est évident. Mais il est tout aussi évident qu'il n'y a aucune région où les activités maritimes sont aussi déterminantes sur l'environnement économique. En tout état de cause l'UDB se refusera toujours à dissocier un problème quel qu'il soit, car nous savons bien hélas que si nous partageons telle ou telle difficulté avec telle ou telle région française, nous avons le triste privilège de les cumuler toutes, ce qui constitue l'essence même du problème breton.

Jean ROUDAUT

(3) FROM. Fonds régional d'orientation du marché.

(4) À Saint-Pol-de-Léon par exemple.

(5) Dans la plupart des pays, la pêche est rattachée au ministère de l'Agriculture. La France est l'une des exceptions.

# MISE AU POINT

Le dernier numéro de *L'Avenir de la Bretagne* (1) se distingue à la fois par l'annonce de la création d'un nouveau Parti breton : Sav Breizh et par de violentes attaques contre l'U.D.B.

On y met en doute le travail de nos militants, on les injurie, on les calomnie, sous la plume du « Gaël » ; par ailleurs on y relève une mise en cause systématique de nos sections parisiennes par MM. Lauzeray et Viennot respectivement membre du parti nationaliste occitan et secrétaire du Comité de solidarité à la révolution kurde. Tout ceci nous oblige aujourd'hui, à mettre plusieurs choses au point.

1°) Nos camarades des sections de Paris n'ont de leçon de patriotisme à recevoir de qui que ce soit, et particulièrement de M. Lauzeray, réglant ses comptes d'Occitan avec le Comité occitan d'études et d'action sur le dos de nos camarades, ni de M. Viennot à qui une élémentaire pudeur aurait pu faire souvenir qu'il a eu par le passé — et à de très nombreuses occasions — la possibilité d'apprécier le sérieux, le « nationalisme » et l'internationalisme de l'UDB ne serait-ce que lorsque notre Parti l'invitait à Rennes, fraternellement, à venir présenter et défendre le combat des Kurdes. On aurait pu attendre du personnage autre chose que l'utilisation d'un journal de droite fréquemment ouvert aux thèses fascistes et racistes pour y attaquer l'U.D.B. sous le couvert d'une « tribune libre »...

2°) Ceci est d'autant plus curieux que durant l'occupation de la Sorbonne, il arriva à M. Lauzeray de venir travailler au stand tenu par nos camarades et des Corsés et des Occitans : ne les considérait-il pas alors comme des « régionalistes » alliés de l'impérialisme français ? Ou cette idée ne lui est-elle venue que parce que le stand de nos camarades fut tenu jusqu'à la fin alors que celui des signataires du libellé publié dans *L'Avenir* avait disparu ?

3°) Il est plaisant de voir M. Viennot, homme de gauche parisien qui se pose, en défenseur des ethnies minoritaires mais qui — étranger au combat breton — en ignore le contexte réel, venir se faire le censeur de notre « nationalisme » : la manie est-elle donc si forte de tout vouloir juger et diriger de Paris ?

4°) Il est étonnant de voir ce collaborateur occasionnel de M. Fouéré nous faire la leçon en parlant notamment de l'autonomie des Universités « régionales ». Qui a donc lancé, à Rennes, dès le 11 mai la revendication d'autonomie, sinon l'U.D.B. et cela malgré l'incompréhension sinon l'hostilité de beaucoup de groupuscules qui suivaient la Sorbonne... et en l'absence totale des amis de M. Fouéré et de *L'Avenir de la Bretagne* !

5°) Il est malhonnête de la part de ce dernier journal d'engager une polémique en déclarant d'un côté que le travail accompli par le « Comité d'action pour la révolution socialiste des régions » fut le plus important (1) et en faisant dénoncer sous couleur d'une tribune libre d'autre part le côté soi-disant réformiste du travail de ce comité. Il est malhonnête aussi, parlant de ce Comité de ne pas mentionner l'U.D.B. — si l'on veut mentionner des organisations et si l'on mentionne les « camarades du M.O.B. » (3) — alors qu'une bonne partie du travail a été assumée par nos militants (tenue des débats, rédaction de la plupart des textes revus par l'ensemble du Comité).

6°) Il est insultant de comparer les militants de l'U.D.B. à des « cochenilles au dos rouge et ou ventre mou » (sic) ou de parler à leur sujet de « pudeurs de jeunes séminaristes devant la vie cruelle et dure » : c'est méconnaître totalement le travail inlassable des nôtres, leur courage et leur abnégation. Ils ne se croient pas les bras, bien au contraire. Ils n'oublient pas que, moins encore qu'aucune autre, la cause bretonne ne peut se dispenser d'un long, patient et obscur travail à la base. Ils ne se contentent pas d'effets de plume, eux. Durant les mois de mai et juin, l'U.D.B. n'a cessé de participer activement au combat, assurant la présence du mouvement breton en bien des points où ceux qui nous critiquent aujourd'hui brillaient par leur absence (4).

« LE PEUPLE BRETON »  
présente à ses lecteurs les excuses de notre collaborateur Morvan LEBESQUE, qui n'a pu faire parvenir ce mois-ci ses libres-propos.

7°) La manœuvre est claire : il s'agit de discrediter à la fois l'esprit breton et le socialisme de l'U.D.B., sans doute pour exalter par avance ceux de « Sax Breizh ». L'opération est ratée.

Le travail patient, tenace, sans complexe comme sans bluff, de l'U.D.B. commence à porter ses fruits : les adhésions au Parti, les abonnements nouveaux au *Peuple Breton*, les encouragements ne cessent d'arriver. Des concours nouveaux — et de qualité — viennent à nous. C'est bien ce qui chagrine les auteurs du « faux-départ » de Sav Breizh et les « ultras » de la colonie bretonne de Paris qui, cherchant aujourd'hui à s'attribuer les lauriers d'un combat auquel ils n'ont guère participé, veulent nous faire croire que le mérite se mesure aux dimensions d'un drapeau que l'on vient planter sur une place-forte conquise par d'autres.

8°) La manœuvre est claire : le « parti breton » qu'on nous présente n'a de nouveau que le nom. Il ne l'est ni par les hommes qui en ont pris l'initiative, ni par le style du « manifeste » qui lui tient lieu de faire-part et où l'on retrouve cet illusionisme qui est comme la maladie infantile du mouvement breton traditionnel. On construit dans l'abstrait un « Etat breton » idéal, sans s'inquiéter seulement de savoir s'il existe une conscience nationale bretonne. On résoud le problème en commençant par supposer réalisés des préalables qui sont loin d'être acquis. On croit être « dans le vent » en masquant les contradictions doctrinales par une phraséologie romantico-révolutionnaire et des propositions de caractère irréaliste, voire démagogiques. Est-ce ainsi que l'on prétend appeler les Bretons à s'affirmer comme un peuple adulte et responsable ?

Quant à nous, nous aimons trop ce peuple pour lui faire croire que la solution à ses difficultés est dans on ne sait quel néo-poujadisme, fut-il peint aux couleurs bretonnes. Pour nous, les Bretons ne sont pas des « moutons », n'en déplaise au chroniqueur de *L'Avenir* qui signe « Le Gaël » et qui fait des effets de plume sur le sérieux de l'U.D.B. Non, les Bretons sont des victimes, les victimes d'un système d'exploitation et d'aliénation où les classes possédantes bretonnes ont, elles aussi, une lourde part de responsabilité (mais cela, le journal de M. Fouéré n'en parle pas, et pour cause...)

## « LA TOUR D'AUVERGNE »

Propriétaire : Pierre Raphalen

Place Gambetta - 29 S. PONT-L'ABBE  
Téléphone : 47

Son restaurant réputé  
Tous les fruits de la mer  
Ses chambres tout confort

Ce qui nous intéresse, c'est le sort du peuple breton et non la résurrection électorale ou autre, d'un mouvement dépassé, en pleine liquéfaction et qui, n'ayant rien appris ni rien retenu, recommence avec obstination les erreurs du passé.

C'est devant le *peuple breton* que nous serons un jour comptables de notre action — et non devant ces fantômes. — Et c'est bien pour cela que ce combat que nous menons, nous le prenons au sérieux.

Jean-Yves GUIOMAR  
et Jean THOMAS

(1) *L'Avenir de la Bretagne* n° 33 du 11-7-68.

(2) À ce propos, où était le drapeau occitan du P.N.O. à la Sorbonne ?

(3) Il y avait un adhérent du M.O.B. dans ce Comité.

(4) Cf. « Un mois d'U.D.B. » dans *Le Peuple Breton*, n° 55 du 15-6-68.

## LA CHAUMIERE

Nozh Club war an aod

29-S. — SAINTE-MARINE

Selected by the B.B.C.

Suite  
de notre  
étude

## Le mouvement coopératif agricole breton

### B) LA COOPERATION BRETONNE EN CHIFFRES

180 coopératives, 1,8 milliard de N.F. :

Si l'on considère les chiffres bruts, le secteur coopératif apparaît extrêmement important en Bretagne; le Recensement Général de la Coopération Agricole, effectué en 1966, permet de s'en faire une idée: la Bretagne (5 départements) compte quelques 180 coopératives; si l'on totalise le nombre des adhérents juridiques (1) de tous ces groupements, on atteint un total de plus de 550 000 adhésions, pour environ 200 000 exploitations. Ce chiffre n'exprime pas grand chose puisque nombreux sont les agriculteurs qui appartiennent à plusieurs coopératives aux fonctions diverses (approvisionnement, céréales, lait, légumes et pommes de terre, viande, insémination...). Plus intéressantes sont les indications par type de coopératives; on dénombre ainsi approximativement, pour les cinq départements bretons :

— Coopératives d'insémination artificielle : environ .....	170 000 adhérents
— Coopératives céréalières et d'approvisionnement : .....	130 000 »
— Coopératives légumes, pommes de terre : .....	40 000 »
— Coopératives laitières : .....	27 000 »
— Coopératives de production animale (porcs, bovins, veaux) : .....	5 000 »
— Coopératives avicoles (œufs, poulets) : .....	2 000 »

L'activité de l'ensemble de ces coopératives a représenté, pour l'année 1967, un chiffre d'affaires de l'ordre de 1,8 milliard de N.F., soit environ 12,5 % du chiffre d'affaires global de la coopération agricole en France.

### Une situation originale :

La Bretagne ne compte, par contre, que 2,5 % des coopératives françaises : 180 sur 7 350 en France (dont fait de 2 500 coopératives laitières et « fruitières » et 1 500 coopératives de vinification, de taille souvent très réduite). La coopération bretonne présente donc une position originale dans l'ensemble français, que ne manque pas de relever le rapporteur du Recensement Coopératif : « Dans l'ensemble de cette analyse, il importe de souligner la situation tout à fait remarquable et exceptionnelle de la Bretagne. Cette région de petites exploitations, qui comprend des organismes coopératifs en nombre relativement faible mais de taille assez forte, cumule le record de la diversification et celui du nombre des adhérents par organisme. » (2).

En effet, le nombre moyen d'adhérents est de 3 480 coopérateurs et le taux de diversification, qui exprime le degré de polyvalence des coopératives, est de 1,90 : en moyenne, chaque coopérative bretonne compte près de deux sections différentes (exemple : approvisionnement + produits du sol, lait + viande + approvisionnement, etc...).

Il faut en outre préciser que, s'il existe 180 unités juridiques, le nombre réel de « centres de décision » coopératifs est nettement moins élevé, du fait des regroupements en unions, coopératives et des ententes diverses : sur le plan économique, il n'existe en fait qu'une vingtaine d'entreprises ayant un poids économique effectif.

### 20 % de la production agricole :

Quelle est la place du secteur coopératif dans l'économie agricole bretonne? L'importance de la coopération est très variable selon les branches de production, puisque le pourcentage de la production contrôlée varie de 70 % pour les céréales à moins de 5 % pour la viande bovine. Le tableau ci-dessous précise les différents pourcentages pour la Bretagne (limitée aux quatre départements cette fois) et pour la France.

Place de la Coopération dans l'économie agricole bretonne et française

Branches de production	Part commercialisée par la Coopération		Importance relative de chaque production dans la production finale (1965-1966)		Contribution de la Coopération, au niveau de la collecte, par rapport à la production finale	
	Bretagne	France	Bretagne	France	Bretagne	France
	%	%	%	%	%	%
Céréales .....	70	75	3,3	11,85	2,31	8,88
Pommes de terre, légumes et fruits .....	30	20	12,4	12,35	3,72	2,47
Lait .....	25	40	26,1	19,3	6,52	7,72
Aviculture .....	25	12	13,5	6,65	3,38	0,80
Porcs .....	10	5	22,1	11,1	2,21	0,55
Bovins - veaux .....	5	10	18,8	19,4	0,94	1,94
Divers (vin, betteraves, etc...) .....	?	≈ 20	3,8	19,35	?	3,87
<b>TOTAL</b> .....	<b>≈ 20</b>	<b>≈ 26</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>≈ 20</b>	<b>≈ 26</b>

De ce tableau, on peut dégager certaines conclusions :

★ La place de la coopération est relativement forte dans les productions végétales traditionnelles (céréales = 70 %, produits du sol = 30 %), ainsi que dans le secteur de l'approvisionnement des exploitations en facteurs de production (45 - 50 %). Si l'on considère l'ensemble des productions végétales, on peut estimer que les coopératives collectent environ 35 % de ces produits (en valeur), pour la Bretagne.

★ Le secteur coopératif est par contre nettement moins bien représenté dans les

productions animales (lait et aviculture = 25 %; viande porcine et bovine = 5-10 %) ; l'action coopérative ne porte ici que sur environ 16 % de la valeur totale de ces productions animales.

★ Or, l'on sait que l'agriculture bretonne repose essentiellement et de plus en plus sur les productions animales : plus de 80 % du revenu des agriculteurs provient de ce secteur. Finalement la coopération apparaît donc :

— assez bien développée en ce qui concerne les productions traditionnelles en relative perte de vitesse ;

— faiblement représentée, au contraire, pour ce qui est des productions vitales pour l'économie bretonne; ainsi les coopératives contrôlent moins de 10 % de la production de viande, alors que ce seul secteur assure plus de 40 % du revenu des agriculteurs.

Cela explique que la place globale de la coopération dans l'économie agricole, exprimée par le pourcentage de la production finale (en valeur) contrôlée par le secteur coopératif, au niveau de la collecte, soit plus faible en Bretagne (environ 20 %) qu'en France (25 - 26 %) ; ceci d'autant plus que, d'une part, la proportion des productions animales est plus élevée en Bretagne (80 % contre 60 %) et que d'autre part, la coopération bretonne est anormalement sous-représentée dans un secteur aussi essentiel que celui de la production laitière.

### Une coopération sous-industrialisée :

Si la place de la coopération est très variable selon les productions, elle l'est également selon le stade d'intervention auquel se situe l'action coopérative. Lorsqu'on dit que le secteur coopératif contrôle 20 % de la production agricole bretonne, il ne s'agit le plus souvent que d'un « contrôle primaire », limité à la simple collecte des produits. L'intervention coopérative peut se situer en effet à des niveaux très différents dans la chaîne allant du producteur au consommateur : elle peut concerner la collecte, le conditionnement, la transformation (qui peut être plus ou moins poussée), voire la distribution par des circuits propres...

Ce qu'il faut remarquer, c'est que ce niveau d'intervention se limite le plus généralement à un stade peu élaboré : ainsi, si la coopération assure environ 10 % de la production porcine bretonne, elle ne contrôle que moins de 5 % de l'abattage et n'en transforme qu'un pourcentage dérisoire; de même les coopératives collectent auprès de leurs adhérents 25 à 30 % des légumes de conserve produits en Bretagne, mais n'en transformant elles-mêmes que 10 à 15 %, le reste étant traité par des firmes privées.

Il en est de même en ce qui concerne les activités en amont de la production : à l'exception de la fabrication des aliments du bétail (25 % de la production bretonne), les coopératives sont de simples groupements de négociations et de marchandage avec les firmes capitalistes fournisseuses des moyens de production nécessaires aux agriculteurs (engrais, produits antiparasitaires, machines, etc...); mais peut-il en être autrement ?

Il existe donc peu de coopératives industrielles : la coopération bretonne est sous-équipée (3), à l'image d'ailleurs de l'ensemble du secteur des industries alimentaires de notre pays (ainsi, par exemple, 25 % seulement de la production porcine est transformée sur place). Cette sous-industrialisation de la coopération a pour conséquence une sous-valorisation des produits, au détriment des agriculteurs et de la Bretagne en général, et une aggravation des risques de transfert géographique de certaines productions (porcs, aviculture, légumes...), insuffisamment fixées à la région par des pôles industriels spécifiquement bretons.

Ajoutons une dernière remarque : si les pourcentages précédents donnent une idée assez exacte de la place de la coopération dans l'agriculture bretonne, ils ne rendent pas compte de la puissance réelle du secteur coopératif, du pouvoir économique dévolu par les agriculteurs bretons par l'intermédiaire de leurs organismes collectifs, face aux firmes capitalistes. Cette puissance dépend en effet beaucoup plus du degré de concentration ou de concertation entre les coopératives, de leur dynamisme et de leur capacité d'innovation, etc... Ainsi, si la coopération contrôle 70 % de la collecte céréalière, la puissance économique, c'est-à-dire le rapport de force entre entreprises coopératives et entreprises privées, n'est pas nécessairement en faveur de la coopération, dans la mesure où la collecte est répartie entre une cinquantaine de coopératives, sans lien entre elles. Notons cependant que sur ce plan, la Bretagne est relativement privilégiée, par rapport à de nombreuses régions, du fait de l'existence de groupes coopératifs généralement importants. La Bretagne est en effet la zone d'action de quelques grands groupes coopératifs, puisque 3 ensembles, dont le chiffre d'affaires est actuellement égal ou supérieur à 200 millions de NF par an, réalisent à eux seuls la moitié de l'activité totale de la coopération bretonne. Ces pôles coopératifs sont :

- la Coopérative des Agriculteurs de Bretagne (Landerneau) ;
- l'UNICOPA (Morlaix) ;
- la Coopérative d'Anenis (CANA : Coopérative Agricole La Noëlle d'Anenis).

Nous reviendrons plus loin sur ces groupes, ainsi que sur les groupements secondaires et les coopératives indépendantes, dans le prochain article qui analysera les différentes étapes du développement de la coopération bretonne et son évolution récente.

(A suivre)  
C. CANEVET.

## IV. - Cent ans d'intoxication par les manuels d'histoire

Que nous dit donc Crozals ? « ...Le traité de Verdun consacrait le partage définitif de l'Empire en trois royaumes indépendants. Ce n'était que le début d'une désorganisation plus grande encore. Même dans le seul royaume de France, deux princes, Nominoë de Bretagne et Pépin II d'Aquitaine, disputaient à Louis le Pieux et à Charles le Chauve le titre de roi. » On notera l'admirable expression « dans le seul royaume de France » : il ne peut être question en effet qu'en plein IX<sup>e</sup> siècle, Bretons et Aquitains forment des peuples à part et qu'ils aient un autre devoir que celui d'obéir à l'Empereur. Au passage, inscrivons cependant à notre palmarès, cet historien, qu'une minutie et une objectivité peu communes entraînent à citer Nominoë ! Et poursuivons : « en 888, chaque Etat céda en quelque sorte à sa pente naturelle et l'on vit décidément se constituer au moins sept royaumes : France, Navarre, Provence, Bourgogne transjurane, Lorraine, Allemagne et Italie. Il semble même que ce soit encore là trop de cohésion et d'unité : dans chaque royaume, un mouvement secret tend à tout dissoudre ; le grand édifice impérial devient poussière. Vers la fin du X<sup>e</sup> siècle, dans le seul royaume de France, vingt-neuf provinces ou fragments de provinces ont constitué sous des ducs, comtes ou vicomtes, de véritables souverainetés : « Etats nés du démantèlement d'un grand territoire, gouvernements locaux formés aux dépens du pouvoir central ». Un siècle plus tard, on peut compter en France jusqu'à cinquante-cinq Etats d'inégale importance... »

Ce que Crozals oublie de rappeler, c'est que l'Empire, en 888, a exactement 88 ans. C'est bien peu au regard de l'histoire. Alors qu'aucun auteur ne se lamente sur le fait que la Gaule — ou plutôt la France Idéale — ait retrouvé, après cinq cent ans d'occupation romaine, une personnalité politique, tous gémissent, avec Crozals, sur l'« émiettement », le « démantèlement », la « désorganisation » d'une construction qui n'a pas cent ans. Pourquoi cette double attitude ? Pour deux raisons. La première, c'est que Charlemagne — en dépit de toute vraisemblance, mais peu importe, ce n'est qu'une entorse de plus à la vérité — est tenu pour un empereur français, ayant établi un empire français. Or, quelle que soit l'affection de nos classiques pour Rome, le mythe de la France Idéale s'incarne, à l'époque d'Auguste et de ses successeurs, dans la Gaule et non dans la Ville des Césars. Il est donc, dans l'esprit de nos maîtres, normal que la puissance romaine s'effaçât un jour au profit des Gaulois et des Francs. Mais il leur semble monstrueux que le pouvoir d'Aix-la-Chapelle dût à son tour disparaître, alors qu'il s'agissait d'un pouvoir « français ».

En second lieu, la destruction de l'Empire Romain d'Occident s'est faite, pour une part, au profit de Clovis, incarnation de l'Idéologie française, tandis que le domaine carolingien se dissolvait à l'avantage de Nominoë et de Pépin d'Aquitaine, vivantes antithèses de l'Idéologie : on doit donc logiquement tenir pour une catastrophe qu'au X<sup>e</sup> siècle, on puisse « compter en France jusqu'à cinquante-cinq Etats d'inégale importance ».

De là ressort bien un des principes fondamentaux de nos manuels : tout ce qui, dans le cadre de la France Idéale — c'est-à-dire du futur Hexagone, voire de ses « prolongements » belges et rhénans — se meut selon une direction centripète, est bon et louable ; tout ce qui suit une ligne centrifuge, est mauvais et haïssable, ou parfois, ce qui est pis encore, risible, dénué de bon sens, méprisable. Les hommes, de même, quelle que soit leur origine à l'intérieur des « limites historiques et naturelles », quelle que soit leur époque seront jugés à posteriori, comme des héros ou des traitres, selon le sens de leur action à cet égard.

G. LE SCOUZEC.  
(A suivre).

(1) Adhérents ayant souscrit des parts sociales.  
(2) Cf. « Résultats préliminaires du Recensement Général de la Coopération Agricole » — « Etudes et Conjoncture », n° 2, février 1968 (page 114).  
(3) Mais ce trait ne lui est pas particulier.

## MIROITERIES DE L'OUEST

Installations de magasins — Produits verriers des manufactures

TY BOS — QUIMPER — Tél. : 6-47 et 37-47

# La participation revue et corrigée par le gaullisme

LA PARTICIPATION REVUE ET  
CORRIGEE PAR LE GAULLISME

Dans notre Edito du mois dernier, nous avons essayé d'entre voir quelles étaient les intentions du pouvoir gaulliste en matière de « régionalisation ». Depuis des déclarations ministérielles sont venues éclairer certains aspects de la réforme qui doit être mise en place à l'automne. Notre collaborateur J. Thomas a étudié ces déclarations. On trouvera en illustration quelques extraits d'une interview accordée à « l'Echo de la presqu'île Guérandaise » par M. Ollivier Guichard, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'Aménagement du Territoire.

L'Empire libéral va-t-il, comme il y a cent ans, succéder à l'Empire autoritaire ? La « participation » est devenue, on le sait, la tarte à la crème du régime depuis que les événements de mai lui ont fait sentir sa fragilité de colosse aux pieds d'argile. Participation dans l'Université, dans la région, dans l'entreprise : tel est le mot d'ordre gouvernemental. Mais, quand on analyse de près les déclarations officielles, on peut se demander s'il ne s'agit pas d'une entreprise visant à renforcer le pouvoir bien plus qu'à établir un véritable dialogue à tous les niveaux, tout en attribuant au gaullisme l'initiative et le bénéfice de réformes soi-disant « démocratiques ».

Ceci apparaît de plus en plus évident, quand on voit la manière dont s'amorce la réforme régionale, un des volets du tryptique de la « participation » promise par le régime.

On avait d'abord annoncé une réforme vraiment « révolutionnaire », qui allait bouleverser les structures françaises traditionnelles (cf. les commentaires de la presse gouvernementale lors de l'allocution présidentielle du 24 mai annonçant un référendum en juin). Après la constitution du nouveau ministère, cette même presse annonçait que la régionalisation serait précédée d'une très large consultation des collectivités concernées (municipalités, conseils généraux, CODER, organismes syndicaux, etc.), portant à la fois sur les institutions et le cadre géographique souhaités. Allait-on voir enfin un découpage démocratique des régions et la création d'assemblées régionales réellement représentatives et dotées de larges pouvoirs de décision, donc de ressources financières propres ? C'est ce que donnaient à entendre,

« ... Au surplus, un nouveau découpage exigerait de longs délais d'étude et de mise en place. L'expérience régionale n'a-t-elle pas créé des habitudes qu'il vaut mieux utiliser que contrarier ? Il faut faire attention au perfectionnisme dans un domaine où l'histoire a son mot à dire (sic).

Au risque de vous décevoir, vous comprendrez que je ne puisse être plus explicite sur le contenu éventuel de cette réforme ».

dans le privé, de hauts fonctionnaires qui paraissent en savoir long sur les projets

du gouvernement et vous confiaient que celui-ci voulait aller « très loin » dans le sens régionaliste.

Déjà, certains dirigeants du CELIB, tels MM. Martray et Duhamel, lançaient un « Mouvement national pour la décentralisation et la réforme régionale » afin d'établir le dialogue entre le pouvoir central et les responsables locaux.

Hélas ! Ceux qui croyaient encore aux intentions libérales du gaullisme ont dû bien vite déchanter. Le dialogue, à peine amorcé, tourne au monologue. Successivement, le baron Olivier Guichard et M. Jacques Chaban-Delmas, dûment téléguidentés par l'Elysée, ont pris la parole pour marquer les limites de ladite réforme régionale, enlevant ainsi une grande part de leur intérêt aux « consultations » prévues à la base.

Revoir le découpage des régions ? Pas question ! a dit le ministre de l'Aménagement du Territoire : « Un nouveau découpage, outre qu'il exigerait du temps, risquerait de poser plus de problèmes qu'il n'en résoudrait » (sic). Et voilà d'ores et déjà escamoté purement et simplement un des points essentiels de toute réforme régionale. On en restera donc aux 21 régions de programme et à la Bretagne-croupion à 4 départements...

Quant à M. Chaban-Delmas, il a « confirmé », — titre admirativement *Ouest-France* (qui, en cette matière, montre une candeur d'enfant de Marie), que « les CODER laisseront place à des assemblées régionales élues ». Elus ? Oui, mais au second degré, et non au suffrage universel, car ce serait « aller un peu trop vite en besogne » (sic), a pris bien soin de préciser le président de l'Assemblée nationale, fidèle interprète de la pensée du général. Ces assemblées régionales représenteront « d'une part les conseils généraux et les municipalités, d'autre part, l'ensemble des catégories socio-professionnelles, sans omettre l'Université ».

Autrement dit, la composition d'une telle assemblée sera celle d'une CODER à peine améliorée, avec un système de désignation

« ... Cette méthode de consultation n'est pas nouvelle. En effet, c'est le même principe qui nous avait guidé en 1964 vous vous en souvenez, lors de la création des CODER. Déjà, à cette époque, je m'étais rendu sur place et j'avais consulté les comités d'expansion, les représentants des collectivités locales, les organismes syndicaux et patronaux, les milieux agricoles ».

par un double collège (fâcheuse réminiscence du mode de désignation de l'Assemblée algérienne, à l'époque de la colonisation française), morcelant et défigurant la représentation régionale. Double collège et suffrage restreint : l'astuce est grossière et montre à l'évidence les intentions du pouvoir. Le collège des élus locaux verra une prépondérance écrasante des notables, déjà largement majoritaires dans les conseils généraux, étant donné leur mode d'élection (majoritaire à deux tours et uninominal) et un découpage anachronique assurant la représentation des zones rurales conservatrices. Quant au collège des « catégories socio-professionnelles », on peut prévoir dès maintenant, sans grand risque de se tromper, que les forces ouvrières et au-

# LE PEUPLE BRETON se penche sur son passé

Chronique culturelle

V. GWALARN

« ARVOR » ET L'« INSTITUT CELTIQUE »

Nous avons déjà dit plus haut l'intérêt porté par Gwalarn, à l'histoire de la Renaissance finlandaise. La manière dont le finnois, langue populaire en voie de disparition, était parvenu à reconquérir des villes entièrement suédophones comme Turku et Helsinki, et à s'imposer peu à peu comme deuxième langue officielle en Suomi, avait effectivement de quoi faire réfléchir. Beaucoup plus qu'en Irlande où les méthodes de la Gaëlic League donnaient déjà des inquiétudes, c'est en Finlande que Roparz Hémon alla chercher ses modèles. Mais il était également impressionné par les idées d'un Grundtvig. Patriote, chrétien et démocrate farouche, cet écrivain danois, pénétré par l'amour de la terre et des hommes, avait exercé une profonde influence dans son pays. Il avait été à l'origine de ces folkhjskole, sortes d'universités populaires qui sauvèrent la culture danoise, à une époque où elle était grandement menacée par le latin et l'allemand. Aujourd'hui encore, les paysans danois lui doivent d'être parmi les plus cultivés d'Europe.

En 1941, alors même que les circonstances rendaient très délicate la défense de positions strictement culturelles, Roparz Hémon jugea opportun de faire paraître l'hebdomadaire Arvor et il fit un des meilleurs journaux éducatifs que l'on ait jamais connus en breton. Epaulé par un organisme comme *En Savadur Breiz*, Arvor monta un réseau serré de correspondants qui permettait de tenir un état précis de la situation linguistique. Tous les mois chacun était tenu d'envoyer un rapport où il consignait tout ce qui se faisait pour ou contre le breton dans son secteur. Des cantons comme celui de Guingamp purent même être cités en exemple. Ne disposaient-ils pas d'un cours de breton, d'un cercle celtique, d'une maison de culture,

d'une bibliothèque et parfois même d'une librairie ?

C'est aussi à cette époque que Roparz Hémon se vit offrir la direction des émissions en langue bretonne à Rennes-Bretagne. La conquête était de taille mais la mauvaise qualité des émetteurs limita l'audition de ces programmes et il fallut attendre l'après-guerre pour que Per Helias et Charles Le Gall bénéficient de meilleures conditions techniques.

Enfin, prenait naissance à Nantes en mai 1942, un *Institut Celtique de Bretagne* dont le but était de « développer, en-dehors de toute politique, les différentes branches de l'activité bretonne dans le domaine culturel, de susciter des initiatives, et de coordonner toutes les bonnes volontés. » (8). Des hommes venant d'horizons très divers y prirent une part active. Messieurs Mocaer et G.-G. Toudouze voisinaient par exemple avec les artistes-peintres Xavier de Langlais, René-Yves Creston, le musicien Paul Le Flem et Bernard de Paradis. Des personnalités comme Stany-Gauthier, conservateur du château des Ducs à Nantes, et G. Rivière, directeur du Musée des Arts et Traditions Populaires du Palais de Chaillot, apportèrent même leur concours. Cependant, l'époque cadrait mal avec de pareils desseins. L'*Institut Celtique* n'eut guère le temps de mener ses projets à bien. La petite histoire de l'Institut de la *Bodadeg Ar Sonerion*, Association des Sonneurs de Binioz, à laquelle on doit cette étonnante multiplication des bagadoù et kevrennoù au cours des dernières années. De tout le reste, rien ne survécut.

Le fait d'avoir paru sous Vichy ne valut qu'assez peu d'ennuis à certains grands quotidiens régionaux, mais des journaux comme Arvor, des revues comme Gwalarn n'eurent pas droit à cette indulgence. Ils disparurent à la fin de la guerre. La langue qu'ils utilisaient ne pouvait évidemment être retenue comme circonstance atténuante. Rien n'avait changé depuis De Monzie. « pour l'unité linguistique de la France », toujours, et plus que jamais, la langue bretonne devait disparaître.

Y.-B. PIRIOU.  
(A suivre).

(8) Archives de l'Institut Celtique - cahier 2 - p. 3 - Brest.

Composition linotype à façon  
REVUES - TABLEAUX - THESES  
**LINARMOR**  
15, rue des Fossés - RENNES

thentiquement paysannes y seront réduites à la portion congrue. Il suffit de voir la manière dont le gouvernement a arbitrairement grossi la représentation du patronat au sein des CODER et des nouveaux Conseils d'administration des Caisses de Sécurité sociale, au détriment de la représentation des travailleurs, pour n'avoir aucun doute à ce sujet.

Une sorte de conseil provincial, moitié assemblée de notables, moitié chambre corporative, où l'on se retrouvera entre « gens bien » mais d'où le vrai peuple sera absent : telles est la soi-disant assemblée régionale que nous laissons entrevoir une « réforme » que n'aurait pas désavouée le gouvernement de Vichy, spécialiste du provincialisme réactionnaire. Peu représentative, pratiquement ignorée de la population, puisque celle-ci ne prendra pas part directement à son élection, une telle assemblée n'aura ni audience, ni prestige. Mais n'est-ce pas au fond le résultat recherché ? Des assemblées régionales vraiment démocratiques ne risqueraient-elles pas, dans certains cas, de contester les décisions du pouvoir central et d'ouvrir ainsi une brèche dans le système gaulliste ? En Bretagne, une assemblée qui aurait conscience de représenter réellement le peuple breton et qui se sentirait soutenue par lui ne serait-elle pas tentée de défendre ses intérêts contre les technocrates parisiens ? On connaît l'opposition maniaque de M. Michel Debré, doctrinaire du national-gaullisme et ministre de l'actuel gouvernement, à toute idée de Parlements régionaux, ceux-ci constituant à ses yeux une grave menace contre l'« unité nationale »...

Le motif invoqué par M. Chaban-Delmas

contre l'élection au suffrage universel des assemblées régionales est d'ailleurs significatif : il ne faut pas, a-t-il dit, leur donner un « caractère politique accentué ». Nous touchons ici au fond du problème. Dans le régime actuel, la « politique » est une exclusivité parisienne, comme tout ce qui appartient au genre « noble ». Plus précisément, c'est une exclusivité élyséenne, les députés eux-mêmes n'ayant plus qu'un rôle figuratif. A fortiori, les assemblées régionales n'auront-elles aucun pouvoir politique, même en ce qui concerne les affaires de la région. Leurs attributions seront purement « économiques » (en régime capitaliste, on sait ce que cela veut dire !). Théoriquement, chaque région aura des moyens financiers et un budget propre. En fait, dans le schéma gouvernemental, sur lequel M. Chaban-Delmas a levé un coin du voile, ce budget sera alimenté par des contingents versés par l'Etat et provenant de recettes d'impôts « à l'échelle nationale » : il s'agirait, dans ces conditions, d'une sorte de budget octroyé plus que d'un véritable budget autonome.

Bien entendu, il n'est pas question d'un exécutif régional élu. Le préfet de région devra être à la fois « l'exécutif des décisions de l'assemblée et le représentant de l'Etat dans la région ». C'est donc de lui, et non de l'assemblée régionale, que dépendra l'administration de la région. Bien plus, dans sa déclaration gouvernementale, M. Couve de Murville a mis au premier plan la « déconcentration des pouvoirs administratifs, autrement dit la nécessité de

(Suite page 6)

**VOTRE PAVILLON TERMINÉ**  
du type 4 « Heb-Ken » (71 m<sup>2</sup> 07) à partir de 54 146 F.

Prime et prêt Crédit Foncier sur 20 ans - Prêt complémentaire - Etude gratuite de tous problèmes financiers - Construction sur votre terrain ou sur nos lotissements

REALISATION

LA CORNOUILLE IMMOBILIERE

29, place de la République - 29-S. PONT-L'ABBE - T. 2-73

Nous rappelons ici le principe de cette nouvelle rubrique qui doit renforcer le lien entre notre journal et ses lecteurs. « Questions et Réponses » est consacrée aux questions que vous êtes nombreux à nous poser ou à vouloir nous poser, sur la Bretagne, sur l'U.D.B., sur ses positions et ses jugements. Nous attendons vos lettres et nous répondrons ici à toutes.

# QUESTIONS

● Après avoir lu de long en large le P.B., je ne trouve nulle part mention de la candidature aux élections législatives du Front Breton dans deux circonscriptions. Est-ce un oubli ? Est-ce une erreur volontaire ? J'aimerais que vous m'éclairiez sur ce point dans le cadre de « Questions-Réponses ».

● Il est bon que cette question nous ait été posée puisque l'U.D.B. fut accusée à cette occasion (1) d'attitude « anti-bretonne » (sic) et même de manquer de « cœur tout simplement » (re-sic).

La droite bretonne, dont l'organe de M. Fouéré est l'expression, ne s'est pas consolée, semble-t-il, de l'échec, aux dernières élections des deux candidats du « Front breton » qui n'a recueilli à Rennes-Nord et à Lannion qu'un nombre décevant de suffrages : échec d'autant plus cuisant que cette opération électorale avait précisément pour but de lancer un nouveau parti breton « pur et dur » : Sao-Breizh.

Nous ne voulons pas attacher plus d'importance qu'elle n'en mérite à une offensive anti-U.D.B. qui n'est qu'une manœuvre de diversion trop visiblement inspirée par le dépit. Nous rappellerons simplement ici nos positions fondamentales qui paraissent avoir été perdues de vue par nos détracteurs et qui expliquent aussi bien les « silences » évoqués plus haut que toute notre attitude en cette affaire.

Les prétextes invoqués contre notre Parti (1) ? La section U.D.B. de Rennes aurait « torpillé » — ni plus ni moins — la candidature de M. Jean Bothorel, ex-directeur de la revue gaulliste *Bretagne-Magazine*, qui se présentait sous l'étiquette « Front breton ». Nous n'avions pas l'habitude de voir certains milieux accorder une telle importance à notre Parti. On ne voit d'ailleurs pas comment l'U.D.B. aurait pu empêcher un succès électoral du « Front breton » à Rennes si celui-ci avait répondu à un véritable courant populaire. Ne serait-il pas plus conforme à la réalité de reconnaître tout simplement que l'opinion n'était pas mûre ? D'autant que le « torpillage » s'est limité à une intervention d'un de nos camarades venant publiquement exposer le point de vue de l'U.D.B. à une réunion de M. Bothorel devant une modeste assistance... Était-il donc si convaincant que la campagne du « Front breton » en fut « torpillée » ? Contrairement aux assertions de M. Le Touquin dans le même journal (1), l'U.D.B. est d'ail-

leurs intervenue dans d'autres réunions électorales et notamment à la réunion finale des gaullistes de Rennes, où le « Front breton », lui, brilla par son absence publique.

Faut-il rappeler — mais il n'est pires sourds que ceux qui ne veulent pas entendre — que l'U.D.B. est un parti breton de gauche ? S'il s'affirme socialiste, ce n'est pas pour rire. Or, M. Bothorel, malgré une évolution récente qui l'a éloignée du gaullisme, est un homme de droite et ne s'en cache pas. Quant à M. Le Doré, sa phraséologie révolutionnariste, n'en fait pas automatiquement un candidat de gauche, surtout si l'on considère l'appui qui lui fut fourni dans les colonnes de l'Avenir par des hommes de droite, voire d'extrême-droite (comme l'ancien secrétaire général du M.O.B., M. de Gouyon-Matignon). Ceci est naturellement leur droit le plus strict. C'était aussi le nôtre de considérer que leurs candidatures, fussent-elles parées d'une étiquette bretonne, ne répondait nullement à notre conception du combat breton. Pour nous, il n'y a pas de décolonisation possible en Bretagne dans le cadre du régime capitaliste : le croire et le laisser croire, c'est se leurrer, c'est tromper les Bretons, c'est retarder leur désaliénation. Nous le pensons, nous l'avons toujours dit, à l'occasion des élections nous l'avons redit, c'est tout.

Dans ces conditions, il était normal que *Le Peuple breton* n'évoque pas spécialement ces candidatures d'autant plus qu'en appelant à voter pour M. Lecomte, signataire de notre « Programme minimum démocratique régional » (F.G.D.S.) et pour M. Henry, notre ami, signataire du même P.M.D.R. et défenseur sérieux des intérêts bretons (présenté par le P.S.U.), nous avions tout de même, concernant ces deux circonscriptions, donné indirectement — et charitablement — notre point de vue. Pourquoi n'avions-nous pas ensuite dit mot des résultats du « Front breton » ? Parce que, contrairement à ce que pense le chroniqueur de *l'Avenir de la Bretagne*, nous avons du cœur...

Ronan LEPROHON.

(1) *l'Avenir de la Bretagne*, no 33 du 11-7-1968.

# RÉPONSES

chauffage central air chaud  
chauffage central radiateurs  
mazout - charbon - gaz - électricité

## modern confort

3, RUE CORNEILLE - BREST

PLOMBERIE - SANITAIRE

ÉLECTRICITÉ - INSTALLATION D'ANTENNES

Tél. 44.69.73

## LE PROBLÈME BRETON DE BREST A NANTES



— **COTES-DU-NORD.** Les utilisateurs du téléphone dans ce département devraient savoir à quel gouvernement s'en prendre, car sur 10 ans, le retard en équipement téléphonique ne saurait être attribué à la république précédente. Ce sont les opératrices qui font des miracles pour suppléer au manque de circuits que l'administration a négligé d'installer depuis de nombreuses années à Saint-Brieuc. C'est ainsi qu'il leur faut servir 1 400 abonnés nouveaux depuis trois mois sans circuit supplémentaire. Inutile de vouloir faire des comparaisons avec des pays européens voisins et d'évoquer le telex...

— **FINISTÈRE.** La campagne des pois de conserve risque de donner de moins bons résultats que l'an dernier. Rappelons à ce sujet que les régions productrices dans ce département ont vu diminuer leur rôle avec l'émigration de certaines conserveries vers le Bassin Parisien et la fermeture d'autres. Le nombre de producteurs est presque quatre fois moins important qu'en 1964.

Il n'est peut-être pas inopportun, au moment où le gouvernement parle beaucoup de réformes dans le domaine scolaire et se déclare prêt à écouter les suggestions des enseignants et des élèves de rappeler une motion qui avait été adoptée au lycée d'état de Kerichen et C.E.S. Cette motion affirmait « qu'une véritable démocratie exige le respect de la personnalité régionale qui, en Bretagne, est marquée notamment par sa langue et sa culture », demandait « avec la plus vive instance que la langue bretonne soit enseignée dans les deux cycles du second degré ».

— **ILLE-ET-VILAINE.** Les élections du Comité d'entreprise Citroën de Rennes viennent d'avoir lieu. Soulignons qu'au premier tour, sur 6 590 inscrits, il y eut seulement 258 votants, soit 3 % des électeurs. Cela en dit long sur le passé anti-syndical bien connu de la maison de M. Bercot et le mérite des syndicats C.G.T. et C.F.D.T. de Citroën.

Au deuxième tour, il y eut 2 159 sur 6 590. Le syndicat « indépendant »

obtint 1 433 voix, soit 6 sièges sur 7. La C.G.T. obtint un siège avec 419 voix et la C.F.D.T. 134 voix. Notons qu'au premier tour la C.G.T. obtenait 181 suffrages contre 16 au syndicat indépendant. N'épilouons pas plus longtemps sur le caractère indépendant dudit syndicat à l'égard de la direction des usines Citroën et nous n'accepterions qu'avec scepticisme les dires alléguant la présence de membres des C.D.R. au sein de ce syndicat indépendant !

— **LOIRE-ATLANTIQUE.** La prochaine rentrée universitaire mettra à l'épreuve à Nantes les talents de magicien d'Edgar Faure ; 5 000 nouveaux bacheliers vont accéder à l'enseignement supérieur, ce qui portera à 15 000 le nombre des étudiants pour l'université nantaise. Le problème des locaux se pose et les préfabriqués risquent d'être la solution. Les étudiants en lettres utiliseront quant à eux les baraquements de la Noë. Quant aux élèves de C.P.E.M., les autorités universitaires ne savent pas encore très bien dans quel « amphi » ils seront mis. Le ministre ne doit pas regarder à de si bas problèmes d'intendance.

— **MOR-BIHAN.** Les forges d'Hennebont qui ont souvent hélas figuré dans cette chronique ont définitivement fermé leurs portes. Le reclassement des ouvriers de cette entreprise est loin d'être réglé, malgré toutes les promesses gouvernementales. Plus d'une centaine d'ouvriers vont se trouver au chômage sans être sûrs de retrouver un emploi. On avait fait beaucoup de publicité autour des entreprises qui s'installent dans la zone industrielle de Lorient servant à la reconversion des ouvriers des forges ; des assurances avaient été données aux syndicats ; on avait « montré » la reconversion exemplaire des forges du Boucau. Or, plusieurs ouvriers qui ont suivi des stages de formation professionnelle accélérée n'ont toujours pas trouvé d'emploi. Au moment où le national-gaullisme parle de réforme de l'administration, de l'Etat, des faits comme ceux-ci montrent toute la distance qu'il y a des promesses aux réalisations.

Compagnie d'assurances

### L'UNION

Pierre GRANNEC

8, Allée de Kernisy

QUIMPER — Téléphone : 6-26

## LA PARTICIPATION REVUE ET CORRIGÉE

(SUITE DE LA PAGE 5)

plus larges délégations de Paris à l'autorité sur place, à commencer par le préfet... ». La réforme régionale va ainsi servir de prétexte, non seulement à une réorganisation et à une mise au pas du Sénat, trop indépendant à l'égard du gaullisme, mais encore à un renforcement des pouvoirs des préfets, c'est-à-dire d'une institution qui est la négation même de toute démocratie régionale et locale. Si bien qu'en définitive, tout en ayant l'air de faire des concessions libérales, le pouvoir renforcera encore son emprise et sa tutelle à tous les niveaux.

« Mais depuis 10 ans, par touches successives, les régions se sont peu à peu enregistrées et commencent à acquérir une certaine personnalité ».

Les démocrates, en Bretagne notamment, se doivent de dénoncer énergiquement cette caricature de régionalisation. Une certaine gauche, trop attachée aux circonscriptions traditionnelles de l'administration française, a pris du retard en matière ré-

gionale. Il est urgent qu'elle comble ce retard. Tous les partis de gauche doivent se mettre d'accord sur les modalités d'une réforme régionale vraiment démocratique, et en particulier sur le principe d'assemblées régionales élues au suffrage universel. L'UDB, qui a montré la voie dans ce sens avec son programme minimum démocratique régional, est prête, pour sa part, à tous les contacts nécessaires. Il faut lutter contre le pouvoir gaulliste sur le plan de la région comme sur les autres plans.

J. T.

LIBRAIRIE

### "Brentano's"

Tous les livres français et étrangers

7, quai Chateaubriand - RENNES

Tél. 40.70.32

Imprimerie Commerciale, Rennes



Directeur de la publication : J.-Y. Veillard  
Publication inscrite à la C.P.P.A.P. n° 41.387  
Tirage : 3 500 — Dépôt légal 3<sup>e</sup> trimestre 68